

Redon, le 16 décembre 2020

Objet : Subventions aux associations - campagne 2021

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Allaire  
Avessac  
Bains-sur-Oust  
Béganne  
Bruc-sur-Aff  
Conquereuil  
La Chapelle-de-Brain  
Fégréac  
Guémené-Penfao  
Langon  
Les Fougerêts  
Lieuron  
Masserac  
Pierric  
Pipriac  
Plessé  
Peillac  
Redon  
Renac  
Rieux  
Saint-Ganton  
Saint-Gorgon  
Saint-Jacut-les-Pins  
Saint-Jean-la-Poterie  
Saint-Just  
Sainte-Marie  
Saint-Nicolas-de-Redon  
Saint-Perreux  
Saint-Vincent-sur-Oust  
Sixt-sur-Aff  
Théhillac

Votre association envisage de solliciter une aide financière auprès de REDON Agglomération pour ses projets au titre de l'année 2021.

Depuis de nombreuses années, REDON Agglomération, et plus largement le territoire, sait pouvoir compter sur les associations locales, qui ne démentent pas au quotidien l'investissement important et permanent de leurs responsables et des bénévoles. C'est d'ailleurs une richesse reconnue au-delà de nos 31 communes.

Annuellement, ce soutien au monde associatif prend la forme d'une dotation en numéraire de plus d'un million d'euros, à laquelle s'ajoutent les différentes mises à disposition d'équipements communautaires à titre gracieux ou encore le relais en communication dans les supports communautaires.

Cette nouvelle campagne s'ouvre à l'issue d'une année 2020, particulièrement délicate dans la tenue des projets, et avec des inquiétudes persistantes pour l'avenir. Pour autant, en tant qu'acteur du territoire, vous avez, pour la plupart, su rebondir et mobiliser vos forces, avec le bénéfice des diverses mesures d'accompagnement. La préservation d'un tissu associatif, riche et diversifié, est une priorité forte des différents partenaires institutionnels.

Aussi, tout en tenant compte de ses propres incertitudes budgétaires, REDON Agglomération entend reconduire son engagement en faveur des associations et divers organismes, œuvrant au service des habitants et de l'attractivité du territoire, dans la tenue de leur projet. Une attention particulière sera portée aux associations ayant la qualité d'employeurs.

En complément des financements sollicités auprès des communes-membres, et compte-tenu des choix à faire, les associations devront être attentives à présenter des projets, intégrant les priorités territoriales définies dans le projet de territoire 2017-2022.

Les dossiers de demandes de subvention pour l'année 2021 devront être adressés, avec l'ensemble des pièces justificatives, pour **le vendredi 15 janvier 2021**, délai de rigueur. Passé ce délai ou en l'absence de dossier complet, la demande ne pourra être instruite.

Pour toute question nécessaire au renseignement de votre demande, je vous invite à vous rapprocher de la direction des finances et de la commande publique (mail : [associations@redon-agglomeration.bzh](mailto:associations@redon-agglomeration.bzh)).

Sachant compter sur votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations les meilleures.

**Jean-François MARY**

Président

